

Régime volontaire d'épargne-retraite

Une solution d'épargne-retraite simple et sans tracas

Options de placement et frais de gestion de placement

Nous nous assurons qu'il est simple et commode pour les participants de choisir des options de placement pour leur régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Notre gamme de placements robuste est conçue pour aider les participants à atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite.

Les participants peuvent choisir parmi les fonds harmonisés à date cible, les fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée ou les comptes de placement garanti.

Les **frais de gestion de placement (FGP)** sont les frais payés au gestionnaire de placements pour ses services professionnels, y compris la gestion quotidienne de chaque fonds. Ils comprennent également les frais exigés par les Services de retraite collectifs pour administrer le régime et offrir des services, notamment le soutien offert par les membres du personnel, les relevés, les sites Web et le centre d'appels. Les FGP indiqués ne comprennent pas les taxes ni les frais d'exploitation applicables au fonds.

Fonds harmonisés à date cible

Nom du fonds	Code du fonds	Frais de gestion de placement
Fonds harmonisé 2020	H20	1,05 %
Fonds harmonisé 2025	H25	1,05 %
Fonds harmonisé 2030	H30	1,05 %
Fonds harmonisé 2035	H35	1,05 %
Fonds harmonisé 2040	H40	1,05 %
Fonds harmonisé 2045	H45	1,05 %
Fonds harmonisé 2050	H50	1,05 %
Fonds harmonisé 2055	H55	1,05 %
Fonds harmonisé 2060	H60	1,05 %



Fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée

Nom du fonds	Code du fonds	Frais de gestion de placement
Fonds harmonisé de revenu fixe	HFIPS	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions canadiennes	HCEPS	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions étrangères	HFEPS	1,20 %
Fonds harmonisé d'actions spécialisées	HSEPS	1,20 %

Comptes de placement garanti (CPG)

Ces instruments de placement versent à l'investisseur un taux d'intérêt prédéterminé pour les sommes investies pendant une période prédéterminée. Le taux est garanti et déterminé au moment de l'achat selon la conjoncture du marché et la durée choisie. Le participant peut choisir d'investir pour différentes périodes allant de un à cinq ans. Le taux est fixe pour la durée du placement, et ce, même si les taux courants ont changé. Si des rachats sont effectués avant la fin de la durée, la valeur reçue par le participant pourrait être assujettie à un rajustement selon la valeur marchande. Les participants peuvent prendre connaissance des taux courants des CPG en ouvrant une session au www.grsaccess.com sous Placements > Taux et valeurs unitaires nettes.

Nom du fonds	Code du fonds
Compte à intérêt quotidien	DIA
CPG de un an	CI1
CPG de trois ans	CI3
CPG de cinq ans	CI5

Le RVER est administré par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et est commercialisé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. La London Life est une filiale de la Great-West. London Life et le symbole social sont des marques de commerce de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie. La Great-West et la conception graphique de la clé sont des marques de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, utilisées sous licence par la London Life.